

## Rivières à soigner



Le Davanon affluent de la Saye avant travaux. Il est important de veiller au rétablissement de la circulation de l'eau. (Photo J. G.)

Le Syndicat intercommunal d'aménagement des trois rivières (Saye, Lary, Galostre), tenait mercredi soir une assemblée générale pour tenir informés les délégués des communes adhérentes de l'avancée de la cinquième tranche de travaux.

Plus d'une trentaine de délégués (deux délégués par communes sont désignés, 26 communes adhèrent au syndicat) étaient présents autour du président Guy Valleau (élu de Bonzac) et du technicien rivière Baptiste Londeix.

Le départ de cette cinquième tranche avait été donné fin septembre à Périssac en présence des propriétaires riverains des rivières concernées lors d'une réunion d'information. Plusieurs rivières sont donc concernées, il s'agit d'une partie de la Saye de ses affluents, le Davanon, la Moulinasse et du courant Lacombe.

### **Diversifier la flore**

Ces travaux, qui ont débuté le 1er octobre, concernent essentiellement la restauration des berges, la suppression des embâcles, la restauration de l'écoulement de l'eau, la redynamisation des végétaux et une sélection d'essences présentes sur les berges afin de diversifier la flore.

Ces travaux (1) ont été confiés à l'association d'insertion Isle-et-Drone. À ce jour, le planning a été respecté. Les travaux sous la Moulinasse à Galgon, le Davanon à Vêrac et Périssac et la Saye au Pont de Cotet à Cavignac sont terminés.

D'autres sur les communes entre Saint-Yzan-de-Soudiac et Bussac-Forêt sont en cours de réalisation.

Enfin, cette 5e tranche se terminera sur une partie de la Saye traversant les communes riveraines Périssac et Saint-Ciers-d'Abzac qui ont rejoint le syndicat récemment. Ce chantier qui durera trois mois consistera essentiellement à nettoyer cette portion de rivières qui n'avait pas encore été atteinte. Lors de cette réunion, le budget pour le financement du poste du technicien a également été voté, ainsi que les travaux concernant une protection de berges à Tizac-de-Lapouyade (3 350 euros), de même que la prise de compétence du syndicat concernant le piégeage de ragondins trois délégués s'étant portés volontaires pour suivre ce dossier.

(1) Le montant des travaux de la 5e tranche s'élève à 58 524 euros, subventionné par le Conseil régional (11 767 euros), le Conseil général (14 706 euros), l'Agence de l'eau (20 589 euros) et le Syndicat (11 764 euros).

***Sud-Ouest – 07/12/2012***